



co-emprunter et emprunter avec dossier de surendettement

Par **1233535**, le **16/05/2020** à **12:53**

Bonjour, Avant de commencer, bravo pour le travail que vous faites, du temps consacré et de tous cette aide que vous nous donnez. Mon ex et moi avons acheté une maison en Normandie il y a 10ans (pas de pacs, ni de mariage). Elle est restée habitée dans la maison, mais ne pouvant pas reprendre le crédit à elle toute seule, refus de la banque. Elle a payé pendant tout ce temps les factures et on a laissé les choses comme ça.... (ce que je n'aurais pas du faire, mais c'est fait) Et moi je suis repartie habiter en Bretagne. Actuellement elle est dans l'incapacité de payer les mensualités et a monté un dossier de surendettement au près de la baque de France. J'ai reçu il y a quelques jours une lettre de recouvrement de mensualités impayées... Je sais que je dois payer. Mais, ce que je veux savoir c'est ce que je dois payer...les moitiés des mensualités et la moitié des montants de retard? Est ce que vous pouvez me confirmer cela ou pas? par ce que la banque me réclame la totalité de la somme à payer chaque mois et la totalité des retards. que dois-je faire? En vous remerciant de votre réponse.

Par **amajuris**, le **16/05/2020** à **15:51**

bonjour, comme co-emprunteurs avec une clause de solidarité, l'organisme de crédit peut demander le remboursement à n'importe lequel des co-emprunteurs pour la totalité. donc vous devez payer la totalité des échéances de retard et celles à venir. vous pourrez ensuite vous retourner contre votre ex pour vous faire rembourser ce que vous avez payé à sa place. si vous ne payez pas, la maison risque d'être saisie et vendue aux enchères. salutations